

Le 16 mai 2012



## Archives et politique : le fantôme du broyeur

*Communiqué de presse de l'Association des archivistes français*

Des images et des mots qui parlent d'archives ministérielles en partance pour le pilon : à chaque élection, nous avons droit aux mêmes clichés. Pourquoi ce fantôme du broyeur, à chaque changement de gouvernement ? Est-ce la fascination pour le secret d'un pouvoir forcément occulte, soucieux d'effacer tout témoin de son activité ? Les archives détruites comme symbole de l'alternance politique, dans une démocratie pourtant reconnue comme « apaisée » ?

Ce lieu commun médiatique est pourtant en décalage complet avec la réalité : les hommes politiques et leurs conseillers savent depuis longtemps que chaque ministère dispose d'un service d'archives, coordonné par le Service interministériel des Archives de France et son Bureau des missions. La destruction de documents dépourvus d'utilité administrative et d'intérêt historique ou scientifique est bien prévue par la loi française, mais elle peut et doit être réalisée dans les règles : avec tri et visa réglementaires.

**Et si ces archives publiques étaient détruites illégalement ou détournées, la loi (article L 214-3 du Code du patrimoine) punit ces actes de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. De quoi faire réfléchir...**

À travers ce simple rappel, l'Association des archivistes français souhaite attirer l'attention sur la fonction citoyenne des archives : sans conservation et possibilité de communication des traces vivantes de l'action publique, une nation ne peut se prétendre démocratique. Propos abordés notamment dans l'une de ses publications : « les archives des hommes politiques contemporains » (La *Gazette des archives*, n°203, hors série, Éditions AAF/Gallimard, 2007).

La question de la place des archives dans le fonctionnement et le projet du nouveau gouvernement est ainsi posée.

Contact : [secretariat@archivistes.org](mailto:secretariat@archivistes.org) et tél : 01-46-06-39-44